



## *Municipalité de Rivière-Beaudette*

Municipalité de Rivière-Beaudette  
Aux contribuables de la susdite municipalité  
Avis public

Est par les présentes données par la soussignée, directeur général, de la susdite municipalité que :

### **DÉROGATION MINEURE 2021-10**

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le règlement de lotissement no 91-20 pour le numéro de lot 3 766 797 appartenant à M. Denis Rancourt lors de la séance ordinaire du conseil le 7 septembre 2021 à 19h à la Mairie au 663 chemin Frontière.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre la subdivision du lot 3 766 797 pour la création de deux lots distincts dérogoires.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 7 septembre 2021 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 12<sup>ième</sup> jour du mois d'août deux mille vingt et un.

Céline Chayer,  
Directeur générale